



Projet d'Arrêté - Conseil du 17/06/2019

Objet : Subside Tourisme 2019 à l'asbl Bal National.- Montant : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Bal National afin de mener à bien l'organisation du Bal National 2019;

Vu le crédit prévu à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside de 15.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019 à l'asbl Bal National pour l'organisation du Bal National 2019.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Annexes :